



Saint-Paul-de-
L'ÎLE-AUX-NOIX
Capitale nautique

959, rue Principale
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
QC J0J 1G0

Tél. : 450 291-3166
Fax : 450 291-5930
Info@ileauxnoix.qc.ca

ileauxnoix.com 

Horaire

L'horaire peut être flexible
selon les activités ou
événements.



Entretien ménager de la municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix

SOMMAIRE

La Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix invite les entreprises qualifiées à soumettre une proposition pour l'entretien ménager de ses locaux. Cet appel d'offres vise à sélectionner un prestataire capable de fournir des services d'entretien de haute qualité, en respectant les normes de propreté et de sécurité.

DESCRIPTIONS DES SERVICES REQUIS

L'entretien régulier suivant devra être respecté:

A) Bureau et la Mairie

- Hebdomadairement

Passer l'aspirateur;
Laver le plancher;
Vider les corbeilles à papier;
Laver les toilettes, urinoirs, lavabos, comptoirs et miroirs;
Épousseter tous les bureaux disponibles, les filières ainsi que les chaises;
Nettoyer les taches sur les murs et portes;
Laver la vaisselle (si nécessaire);
Remplacer les désinfectants, savons et papier au besoin;
Épousseter les cadres sur les murs.

- Mensuellement

Laver toutes les fenêtres intérieures du 1^e avril au 1^e octobre ainsi que les cadres et les moustiquaires;

Nettoyer les tapis (si nécessaire);
Nettoyer les fontaines d'eau;
Nettoyer les bureaux, filières, tablettes (si nécessaire);
Préparer la salle du conseil municipal pour la séance et nettoyer le lendemain;
Laver les tapis (hiver et printemps).

- Semestriellement

Dégeler et nettoyer le réfrigérateur.

- Annuellement

Laver les murs ainsi que les tapis.

B) Centre Paulinoix (bibliothèque et Loisirs)

- Hebdomadairement

Vadrouiller le plancher;
Laver le plancher, faire disparaître les marques et polir;
Vider les corbeilles à papier;
Laver les toilettes, urinoirs, lavabos, comptoirs et miroirs;
Épousseter tous les bureaux, chaises, cadres et horloges;
Nettoyer les taches sur les murs et portes;
Désinfecter le plancher des toilettes;
Nettoyer le vestiaire;
Remplacer les désinfectants, savons et papier au besoin;
Nettoyer la cuisinette.

- Mensuellement

Laver toutes les fenêtres intérieures et extérieures du 1^e avril au 1^e octobre ainsi que les cadres et les moustiquaires;
Nettoyer les tapis si nécessaire.

- Semestriellement

Dégeler et nettoyer le réfrigérateur.
Nettoyer les fluorescents et les installations électriques.

- Annuellement

Laver les murs.

C) Blockhaus de la Rivière-Lacolle (si ouvert)

Au printemps, pour l'ouverture du Blockhaus, ainsi qu'à la fermeture, nettoyer le plancher ainsi que les vitres, épousseter les meubles, les murs.

D) Bloc sanitaire au Blockhaus (si ouvert)

- Hebdomadairement

Vider les corbeilles à papier;
Laver les toilettes, urinoirs, lavabos, comptoirs et miroirs;
Nettoyer les taches sur les murs et portes;
Désinfecter le plancher des toilettes;
Remplacer les désinfectants, savons et papier au besoin;

E) Refuge de l'Île

À l'ouverture du site, le 15 avril , à la fermeture , après l'action de grâce et au besoin.

Passer l'aspirateur;
Laver le plancher;
Vider les corbeilles à papier;
Laver les toilettes, urinoirs, lavabos, comptoirs et miroirs;
Nettoyer les taches sur les murs et portes;
Désinfecter le plancher des toilettes;
Remplacer les désinfectants, savons et papier au besoin;
Nettoyer la cuisinette.

Spécificités:

- ◆ Tous produits de nettoyage seront fournis par la municipalité.
 - * Il est de la responsabilité du contractant de tenir un inventaire à jour des produits ménager et de s'assurer du roulement de celui-ci.
 - * Seulement des matériaux reconnus et de qualité seront utilisés.
 - * Un local est prévu pour entreposer le matériel nécessaire à l'entretien ménager dans chaque bâtiment.
- ◆ Le contractant devra fournir un certificat d'assurance-responsabilité pour un montant égal ou supérieur à un million de dollars (1 000 000 \$). Ledit certificat devra être joint au contrat.
- ◆ Le contractant sera disponible sur appel (si nécessaire), incluant le samedi et le dimanche, pour nettoyer et préparer la salle en cas d'imprévu, de location ou pendant la période des fêtes.
- ◆ Le contractant s'engage faire l'entretien ménager en dehors des heures d'ouvertures.
- ◆ Le contractant ne devra, en aucun cas, déplacer les documents sur les bureaux ou filières, ne pas toucher aux équipements de bureau (photocopieur, équipements informatiques, télécopieur, etc.)
- ◆ Le contrat sera valide pour une période de trois 3 ans, avec la possibilité de renouvellement sous certaines conditions.
- ◆ **Services supplémentaires :**
En plus des services d'entretien ménager réguliers décrits dans ce contrat, des services de nettoyage supplémentaires pourront être effectués seulement sur demande du directeur général. Ces services seront réalisés au besoin et des frais supplémentaires seront appliqués en fonction de la nature et de l'ampleur des travaux demandés. Les tarifs pour ces services additionnels seront de _____ \$ / h.

CRITÈRES DE SÉLECTION

Les propositions seront évaluées en fonction des critères suivants :

- Expérience et références dans le domaine de l'entretien ménager.
- Méthodologie et plan de travail proposé.
- Coût des services.
- Disponibilité et réactivité.
- ◆ **Informations supplémentaires :** Pour toute question ou demande d'information complémentaire, veuillez contacter Marc Chalifoux, Directeur général au 450 291-3166, poste 2330.
- ◆ - **Conditions générales :** La municipalité se réserve le droit de rejeter toute offre incomplète ou non conforme. Les soumissionnaires doivent respecter toutes les lois et règlements en vigueur.

POUR POSTULER

Les personnes intéressées doivent faire parvenir leur offre de service avant le **3 février 2025, 23 h 59** par courriel à dg@ileauxnoix.qc.ca ou par la poste à :

Marc Chalifoux
Directeur général
Municipalité de Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix
959, rue Principale
Saint-Paul-de-l'Île-aux-Noix QC J0J 1G0

Avec la mention : **Appel d'offre — Entretien ménager**

Le masculin est utilisé dans le but d'alléger le texte seulement.